

La formation en résumé

Le trésorier du CSE est désigné en réunion du CSE. C'est une obligation depuis le 1er janvier 2015. Les comités doivent tenir une comptabilité, variable selon la taille et respecter un ensemble de règles et d'obligations

Objectifs :

- Connaître les obligations du trésorier
- Tenir la comptabilité du CSE
- Etablir les budgets de fonctionnement et des ASC ainsi que les budgets prévisionnels

Participants :

Cette formation s'adresse aux trésoriers, trésoriers adjoints, mais également aux élus des petits comités d'entreprise dont les ressources sont inférieures à 153 000 € préoccupés par la comptabilité et la gestion de leur CSE

Prérequis :

- Cette session ne nécessite aucun pré-requis particulier

Le contenu

Subvention de fonctionnement

- Etre sûr de percevoir la bonne subvention
- Le budget prévisionnel de fonctionnement
- Etablir un budget de fonctionnement
- Utiliser la subvention à bon escient

Activités Sociales et Culturelles (ASC)

- Contrôler le calcul de la contribution patronale
- Etablir le budget des ASC
- Le budget prévisionnel des ASC
- Ne pas transférer les sommes inutilisées du budget de fonctionnement vers les budgets des ASC

Bien tenir la comptabilité du CSE

- La mise en place de la comptabilité
- Le tableau des différents travaux réalisés par le trésorier
- Les principes comptables à respecter
- Les journaux comptables
- Les documents comptables
- Comptabilité de trésorerie et d'engagement

Le bilan comptable

- Présentation
- Construction

Le CSE et la fiscalité

- La règle générale
- La TVA

775 €

(non assujetti à la TVA)



7 heures



1 jours



Mises en situation

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 15/05
- 11/12

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

- 15/05
- 11/12

Roanne - 04 77 44 54 69

- 15/05
- 11/12

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Moyens pédagogiques et d'encadrement :

Formation interentreprises avec alternance d'apports théoriques et pratiques.

Pédagogie active : Echanges, analyses de pratiques, mises en situation, cas réels d'entreprises

Support de formation remis aux participants.

Groupe de 3 à 12 participants maximum.

Formation animée par un formateur expert de son domaine sélectionné selon un processus qualité certifié.

Les formateurs sont accompagnés par notre pôle pédagogique intégré « **Agir et Apprendre** ».

Parcours du formateur disponible sur simple demande.

Suivi et évaluation de la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et de positionnement sera envoyé en amont.

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation notamment au travers de QCM, mises en situations, mise en pratiques, présentations...

Qui feront l'objet d'une analyse/correction et d'un retour du formateur.

Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et un tour de table collectif est réalisé avec le formateur en fin de formation.

